



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
N° 20221128DEL04

OBJET :
URBANISME –
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION EN
CONTREPARTIE
D'UNE SUBVENTION
POUR SURCHARGE
FONCIERE ENTRE LA
COMMUNE DE TRIEL
SUR SEINE ET
IMMOBILIERE 3F

RAPPORTEUR :
Cédric AOUN

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTES/
REPRESENTES : 33

NOMBRE DE
VOTANTS : 33

Le 28 novembre 2022 à 19h30, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 NOVEMBRE 2022
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth LESSERTEUR, Madame Anne LAPORTE, Madame Souad BENDJEDDOU, , Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY



OBJET : URBANISME – SIGNATURE D’UNE CONVENTION EN CONTREPARTIE D’UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE ET IMMOBILIERE 3F

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20210703DEL05 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

VU le projet de convention,

VU l’avis rendu par la Commission dans sa séance du 23 novembre 2022,

CONSIDERANT que dans le cadre de l’opération immobilière de construction de onze maisons individuelles situées au lieu-dit « Les Raimonds », rue de la Pépinière, le bailleur social Immobilière 3F a sollicité l’octroi d’une subvention pour surcharge foncière d’un montant de 176 000€ destinée à la construction,

CONSIDERANT qu’en contrepartie de cette subvention pour surcharge foncière, la société s’engage à réserver à la commune, pendant 40 ans, des droits de réservation de deux logements, un PLAI et un PLS,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l’unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D’AUTORISER le versement d’une subvention pour surcharge foncière d’un montant de 176 000 euros au profit de la société Immobilière 3F, en contrepartie des droits de réservation au profit de la commune de deux logements, un PLAI et un PLS.

ARTICLE 2 : D’AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l’octroi de cette subvention.

ARTICLE 3 : DE PRELEVER la dépense correspondante sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.



Le Maire,

Cédric AOUN

La Secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

La présente délibération est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l’État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.